

Convention de partenariat Groupe Pierre & Vacances - Center Parcs



Ce partenariat vous permet de bénéficier de tarifs préférentiels.

A noter : plus vous réservez tôt, plus les tarifs préférentiels sont intéressants.

Respectez impérativement les procédures à suivre pour être subventionné.e par le CSE.

Procédure pour les résidences Pierre & Vacances/Adagio - Maeva

Phase I : réservation de votre séjour auprès de notre prestataire.



Réservation par internet : Vous vous connectez sur <http://ce.groupepvcp.com>

Identifiant : cite / Mot de passe : 94444

Vous êtes sur le site de réservation du Groupe Pierre & Vacances - Center Parcs dédié aux collectivités et CSE. Vous bénéficiez de remises sur les résidences et d'offres ponctuelles régulièrement mises à jour.

Lors de votre réservation sur internet, **quand vous êtes à la phase de paiement, vous cochez la case OPTION, vous ne payez rien avant de contacter le CSE.**

Votre option est conservée 5 jours. Au-delà, elle est automatiquement annulée par notre prestataire. La date limite est indiquée sur le récapitulatif de votre commande (y figure le numéro de commande, la date de validité de l'option + le montant de la facture).



Réservation par téléphone : (auprès du centre d'appel). Dès le début de la conversation mentionnez **le code entreprise 94444** pour bénéficier des prix CSE.

1 – Tél. résidences Pierre & Vacances/Adagio : **0 891 700 220 (0,25 € /min)**

2 – Tél. résidences Maeva : **0 891 700 440 (0,25 € /min)**

Votre option est conservée 5 jours au maximum par notre prestataire.

Notez bien le numéro de votre option.

Phase II : validation de votre option par le CSE.

- 1- Transmettez votre option au CSE. Contactez Michèle Proux par courriel et communiquez-lui votre numéro d'option. Envoyez en même temps le (ou les) avis d'imposition nécessaire au calcul de votre QF et le mode de paiement (feuille de prélèvement SEPA et RIB, paiement échelonné possible).

2- La totalité du montant du séjour (moins votre subvention) doit être réglée au CSE.
Le CSE valide votre location auprès du prestataire après réception de votre paiement.
Le contrat de location Pierre & Vacances vous est ensuite envoyé par courriel.
Réservez auprès de Pierre & Vacances au minimum **3 semaines avant** votre départ.

Procédure pour les domaines Center Parcs et Villages Nature

Phase I : réservation de votre séjour auprès de notre prestataire

Vous choisissez votre destination Center Parcs / Villages Nature.



Réservation uniquement par téléphone, mentionnez le **code entreprise : CE011534**.

Domaines Center Parcs et Villages Nature : **0 891 700 550 (0,25€ /min)**

Phase II : validation de votre contrat de location par le CSE.

Après le versement de vos arrhes et **AVANT** le paiement final de votre location, vous transmettez au CSE le contrat original + les papiers nécessaires au calcul de votre subvention (avis d'imposition). La facture doit être à votre nom (vous êtes l'ouvrant droit).
LE CSE établit le chèque de subvention à **L'ORDRE DU PRESTATAIRE**, vous l'envoyez à Pierre & Vacances - Center Parcs avec le solde de votre facture à payer.

Pierre & Vacances envoie le contrat définitif.

Faites votre réservation Center Parcs et village nature **1 mois avant votre départ.**



Quel que soit votre choix, **respectez bien les procédures et les délais** de traitement des dossiers. **Vous risquez de ne pas être subventionné.e. Il n'y a pas de remboursement de subvention après coup.** Les dossiers incomplets ou hors délai sont refusés.

Adressez impérativement votre demande de subvention au CSE au plus tard mi-juillet.

Vous êtes subventionné.e de 10 à 70 % selon votre QF.

Cette activité répond aux règles d'exclusivité des prestations vacances de l'année en cours.

Vous pouvez bénéficier de 15 jours-14 nuits maximum de location subventionnés.

Vous pouvez répartir ce droit sur les différents modes de location du CSE (Odalys, linéaires du CSE, locations Gîte de France-Clé vacances-campings-Pierre & Vacances).

La subvention est calculée en appliquant votre quotient familial sur une base de calcul plafonnée à 100 € par nuitée. En deçà de ce plafond, le QF est appliqué sur le montant de la facture à payer.

1/ex : la semaine (7 nuits) coûte 900 €, le QF s'applique sur la base de 7 x 100 € = 700 €

2/ si votre semaine coûte 500 € (<700 €), le QF s'applique sur le montant de la facture soit 500 €.



CSE universcience